

N° 44093-2021/1-ACTS/DRH

Date du : 6 mai 2021

## Rapport de présentation

---

**OBJET :** Organisation interne de la direction des finances.

**PJ :** - Une annexe (*organigramme*),  
- Un projet d'arrêté

### L'organisation actuelle de la DFI

La délibération modifiée n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 *portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud* précise, en son article 2, que le pôle fonctionnel comprend la direction des finances.

*Pour mémoire*, les travaux qui ont amené à une proposition d'organisation nouvelle de la direction des finances se sont essentiellement appuyés sur les objectifs, fixés par l'Exécutif en début de mandature, visant la transition numérique et notamment la dématérialisation de la chaîne comptable des recettes et dépenses. Globalement, elle permet une évolution vers une administration électronique disponible à l'utilisateur via un portail internet.

Conformément aux articles 12 à 12-2 de la délibération précitée, la direction des finances comprend deux services, l'un dédié aux affaires budgétaires et l'autre à l'exécution du budget provincial.

L'équipe comprend 23 agents dont 1 directeur, 1 chargé de mission, 8 agents affectés au service des affaires budgétaires et 13 agents affectés au service de l'exécution budgétaire (*confère annexe*).

### L'organisation des services

Concernant **le secteur des affaires budgétaires**, les missions, qui constituent le cœur de l'action budgétaire et comptable, ont été maintenues au travers de deux bureaux :

- le bureau du budget et du patrimoine,
- le bureau des opérations sous contrat.

Les missions dans les grandes lignes :

- la préparation budgétaire,
- l'élaboration du compte administratif en concordance avec le compte de gestion,
- le suivi comptable du patrimoine (*valeurs immobilisées, comptes de prêts et d'avance, valeurs financières*),
- la gestion de la trésorerie en lien avec la trésorerie de la province Sud,

- le suivi financier des contrats de développement et assimilés tant en recettes qu'en dépenses,
- la gestion des emprunts.

Initialement placé au sein du service des affaires budgétaires, le chargé de missions sur les projets en lien avec l'outil de gestion SURFI sera placé désormais sous l'autorité du directeur afin d'étendre ses missions sur un volet budgétaire (*prospective budgétaire et analyse financière*).

Sur **le secteur de l'exécution budgétaire**, la méthodologie a porté essentiellement sur la recherche des actions à mettre en œuvre pour rendre la chaîne comptable plus simple, plus fiable et plus efficiente.

Le service comprend désormais trois bureaux :

- le bureau des engagements financiers,
- le bureau des dépenses,
- le bureau des recettes.

Les missions dans les grandes lignes :

- le visa comptable des actes administratifs et le contrôle des dépenses engagées,
- l'ordonnancement des dépenses prévues au budget provincial selon les règles définies par le règlement budgétaire et financier,
- le suivi de l'exécution des marchés publics,
- l'émission des ordres de recouvrement de recettes hors contrats prévues au budget provincial et certifiées par les directions gestionnaires.

Tel est l'objet du projet d'arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

**ANNEXE**

